

Décision n° 2017-07-250
portant délégation de signature temporaire du directeur général
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1313-1, L1313-5, L5145-1, L5145-2, R1313-15, R1313-17 et R1313-23 ;

Vu le décret du 24 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la délibération n° 2010-1.4 du 29 septembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relative à la délégation de certaines compétences du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail au directeur général, modifiée par la délibération n° 2015-4.07 du 26 novembre 2015 et par la délibération n° 2016.1-13 du 8 mars 2016 et par la délibération n° 2017-1.05 du 7 mars 2017 ;

Vu la délibération n° 2016-3.03 du 27 septembre 2016 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail approuvant le projet de décision modificative de l'organisation générale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n° 2016-09-331 du 30 septembre 2016 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la délibération n° 2017-2.02 du 27 juin 2017 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail approuvant le projet de décision de l'organisation générale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n° 2017-07-229 du 6 juillet 2017 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, entrant en vigueur à la date du 1er août 2017 ;

Décide :

Article 1. – En l'absence de Monsieur Guillaume Naturel, directeur des achats, du 24 juillet 2017 inclus au 14 août 2017 inclus, délégation est donnée à Mme Françoise Collet, chef du service de gestion de la commande, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les titres de recettes et les états de frais.

Article 2. – En l'absence de Monsieur Guillaume Naturel, directeur des achats, du 24 juillet 2017 au 14 août 2017 inclus, délégation est donnée à M. Grégory Van Looke, chef du service achats et marchés publics, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les actes de passation et d'exécution des marchés publics de l'Agence.

Article 3. – En l'absence de Monsieur Guillaume Naturel, directeur des achats, du 24 juillet 2017 au 14 août 2017 inclus, délégation est donnée à Mme Joanne Hascoet, chef du service déplacement, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, les ordres de mission à destination de la France métropolitaine.



Article 4. – En l'absence de M. Pascal Sanders, directeur du laboratoire de Fougères, du 24 juillet 2017 au 31 juillet inclus, délégation est donnée à M. Frédéric Mokrab, chef du service administratif, financier et technique, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des attributions du laboratoire, les actes résultant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur, à l'exclusion des engagements juridiques supérieurs à 50 000 euros HT et de la signature des titres de recettes.

Article 5. – En l'absence de M. Pascal Sanders, directeur du laboratoire de Fougères, du 24 juillet 2017 au 1^{er} août inclus, délégation est donnée à M. Frédéric Mokrab, chef du service administratif, financier et technique, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans la limite des attributions du laboratoire, les actes de passation et d'exécution des marchés publics portant sur les travaux et des marchés publics portant sur les fournitures et services visés au 2^o) de la décision n° 2010-07-005 du 1^{er} juillet 2010 portant détermination des besoins en matière de marchés publics de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail modifiée par la décision n° 2011-01-013 du 31 janvier 2011, dans la mesure où le besoin à satisfaire est inférieur à 50 000 euros HT.

Article 6. – La présente décision sera publiée au registre des actes et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Maisons-Alfort, le 20 juillet 2017

Le directeur général

Dr Roger GENET